

Mon arriere grand mere naturalisée

Par teyah, le 12/10/2008 à 23:16

bonsoir,

je suis agé de 40 ans la grand mere de mon pere est naturaliser en 1864. Es ce que je peut obtenir la nationalite française avec les lois qui existent en se moment ?

Par avocat droit public, le 17/10/2008 à 22:27

Non vous ne pouvez pas car il y a prescription.

Par salim16000, le 18/10/2008 à 13:28

salut oui tu peut contacter hadj lakhdar